

PUBLIÉ LE 02/06/2021

Apprenti évaluateur contrôle du marché des stupéfiants et psychotropes

Descriptif du poste

Direction : Direction médicale médicaments 2

Pôle : Pôle régulation des flux stupéfiants et psychotropes

Liaisons hiérarchiques : Chef de pôle régulation des flux des stupéfiants et psychotropes

Activités principales

-Mission : Application des Conventions Internationales de l'ONU et de la réglementation française sur les stupéfiants et les psychotropes. Surveillance de la fabrication et du commerce national et international des stupéfiants et psychotropes

- Instructions des demandes des autorisations relatives aux stupéfiants et psychotropes (Matières Premières à Usage Pharmaceutique (MPUP), médicaments à usage humain ou vétérinaire, réactifs...) pour tous les opérateurs (établissements pharmaceutiques et vétérinaires, organismes de recherche...) et pour l'ensemble des activités (fabrication, distribution, recherche clinique).
- Recueil, analyse et gestion des données permettant l'établissement de rapports destinés à l'OICS (Organe International de Contrôle des Stupéfiants) sur la production, fabrication, stocks, consommation de stupéfiants et psychotropes.

Activités secondaires

- Elaboration de courriers de réponses réglementaires aux administrés et aux industriels
- gestion des demandes d'attestations de transport personnel de médicaments stupéfiants dans le cadre d'un traitement médical
- Réponses réglementaires orales et écrites aux clients externes

Profil recherché

Diplôme requis : Diplôme de doctorat en Pharmacie ou master en droit des industries et produits de santé

Compétences clés recherchées

- Rigueur
- Qualités relationnelles
- Sens de l'organisation
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Access)
- Maîtrise de l'anglais à l'écrit comme à l'oral dans le cadre professionnel.

Rythme d'alternance souhaitée : 3 semaines / 1 semaine (adaptation possible)

Informations complémentaires

Ce poste est télétravaillable

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent.

En vertu de l'Art L.5323-4 du code la santé publique, le titulaire du poste est soumis à l'obligation de remplir une

déclaration publique d'intérêt.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de prévention du risque de prise illégale d'intérêt (prévu à l'Art 432-13 du code pénal), les agents publics qui souhaitent exercer une activité dans le secteur privé doivent préalablement se soumettre aux dispositions réglementaires relatives à la déontologie (information préalable de l'ANSM pour saisine de la commission de la déontologie de la fonction publique).

Type de poste Apprentissage/Alternance

Catégorie : Apprentissage

Localisation : Saint Denis